



Vendredi 17 juin 2021

Pollution de l'air à l'ozone dans les Bouches-du-Rhône : procédure d'alerte de niveau 2 déclenchée pour le week-end du 18 et 19 juin 2022

Les conditions météorologiques de ces derniers jours génèrent une pollution de l'air à l'ozone. Le préfet des Bouches-du-Rhône a décidé de déclencher la procédure d'alerte de niveau 2 pour les journées de samedi 18 et dimanche 19 juin.

Si la circulation différenciée n'est pas mise en place pour cet épisode qui devrait être bref, le préfet invite néanmoins les conducteurs de véhicules à limiter leurs déplacements, en privilégiant le covoiturage et les transports en commun. Et dans la mesure du possible pour les véhicules non dotés d'une vignette Crit'air ou classés de 4 à 5 à éviter de circuler durant ce week-end.

En conséquence les mesures d'urgence visant à réduire les émissions de polluants sont activées dans tout le département et concernent :

Pour le secteur routier :

- La vitesse de circulation est réduite de 20km/h sur toutes les routes du département, sans descendre en dessous de 70km/h.
- Les véhicules de transport de marchandises en transit dont le poids total autorisé en charge excède 3.5 tonnes ne sont pas autorisés à circuler dans la zone de restriction délimitée par la mer à l'Ouest, du Sud au Nord par l'avenue Prado 2, les boulevards Rabatau Daniel Matalon, Jean Moulin, Sakakini, Françoise Duparc, Maréchal Juin, l'avenue Alexandre Fleming, le viaduc et le boulevard de Plombières, l'autoroute A557 et le viaduc d'Arenc.

Pour le transport maritime :

- Les vitesses des navires sont réduites de 10 nœuds à proximité des bassins et de 8 nœuds à l'intérieur des bassins Est (Marseille) et des bassins Ouest (Fos).
- Les navires de mer sont raccordés électriquement à quai en substitution à la production électrique de bord par les groupes embarqués, dans la limite des installations disponibles.

Pour le secteur résidentiel et tertiaire :

- Suspendre l'utilisation de groupes électrogènes.
- Reporter les travaux d'entretien ou de nettoyage effectués avec des appareils non électriques ou des produits à base de solvants organiques, type white-spirit.
- Faire respecter l'interdiction des brûlages à l'air libre des déchets verts.

Pour le secteur agricole :

- Adapter les procédés d'épandages pour réduire les émissions d'ammoniac.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr





Lors d'un prochain épisode de pollution à l'ozone, la circulation différenciée pourra être mise en œuvre et seuls seront autorisés à circuler dans le périmètre de restriction (Jarret-Plombière) les véhicules ayant une vignette Crit'air de 1 à 3.

C'est pourquoi, il est indispensable de se doter dès maintenant de la vignette Crit'air, le récépissé de commande faisant foi.

Pour acheter la vignette Crit'air au prix unique de 3.70€ :

- www.certificat-air.gouv.fr (avec paiement par carte bancaire). Cette modalité de demande, rapide et sécurisée doit être privilégiée. **Dès commande sur ce site, un récépissé est immédiatement adressé par mail, il fait foi en cas de contrôle.**
- Par courrier, en téléchargeant le formulaire de demande sur le site www.certificat-air.gouv.fr, avec paiement par chèque, à envoyer à : Service de délivrance des Certificats Qualité de l'Air, BP 50637, 59506 Douai Cedex

Durant cet épisode de pollution, les recommandations sanitaires restent de vigueur :

- Réduisez vos activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) ;
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre médecin ;
- Si vous êtes sensible ou vulnérable, privilégiez les sorties les plus brèves, celles qui demandent le moins d'effort et évitez de sortir durant l'après-midi.

Pour vous informer plus amplement :

- Sur le dispositif d'alerte mis en place par la préfecture : site internet de la DREAL PACA, www.paca.developpement-durable.gouv.fr.
- Sur l'évolution du pic de pollution : site internet d'AtmoSud, <https://www.atmosud.org/>
- Sur les recommandations sanitaires et comportementales : site internet de l'Agence Régionale de Santé, www.ars.sante.fr.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

